



pole-emploi.fr

Sélectionnez des candidats

L'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR)

Vous avez déposé une offre d'emploi auprès de Pôle emploi et voulez vous assurer que le candidat choisi possède toutes les compétences nécessaires au poste proposé ? L'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR) est une prestation proposée par Pôle emploi aux recruteurs.

L'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement vous permet de tester un candidat en situation réelle de travail dans votre entreprise. La durée de cette évaluation peut aller jusqu'à 40 heures sur 5 jours. Un tuteur, collaborateur de l'entreprise, sera chargé de vérifier ses compétences en lui confiant des tâches à réaliser.

Le bénéficiaire conserve son statut de demandeur d'emploi et Pôle emploi assure sa protection sociale. Il n'est pas salarié de l'entreprise.

A l'issue de l'évaluation, vous pouvez décider de recruter le candidat ou non. Une action de formation préalable au recrutement (AFPR) peut également être proposée, afin d'adapter les compétences du candidat au poste proposé.

Une variante : l'évaluation en milieu de travail (EMT) sur demande du demandeur d'emploi

L'évaluation en milieu de travail (EMT) est une prestation permettant à un demandeur d'emploi de vérifier ses compétences pour un emploi.

Vous signez une convention d'évaluation en milieu de travail avec Pôle emploi et le demandeur d'emploi. Vous accueillez le demandeur d'emploi pour une durée maximale de 80h, et votre prestation est rémunérée par Pôle emploi. Le demandeur d'emploi conserve ce statut (il ne devient pas salarié de l'entreprise) et sa couverture sociale est assurée par Pôle emploi.